L’Association gestionnaireL.E.I.L.A. (Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis)*,* créée en 1963, est ouverte à toute personne (résident, famille, amis) qui désire y adhérer.

L’Externat Médico Pédagogique Henri Wallon, à Stains (93) est le premier établissement ouvert à la création de l’Association.

Au début des années 2000, l’Association a souhaité apporter une réponse au manque d’équipements en matière d’hébergement pour travailleurs handicapés sur la partie ouest du département de la Seine Saint Denis, en s’appuyant sur l’analyse du dernier schéma départemental.

Depuis le 26 mars 2002, les services de la préfecture de la Seine Saint Denis ont donné l’autorisation d’ouverture du Foyer d’Hébergement Les Trois Rivières qui a vu le jour en 2005.

Depuis, un SAVS (Service d’Accompagnement à la Vie Sociale) a ouvert en janvier 2016, puis un SAJ (Service d’Accueil de Jour) en avril 2018.

Cette Association dont le siège social est situé à la Résidence Les Trois Rivières, Mail des Trois Rivières, Moulin Neuf, 93240 STAINS, est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901.

**Les valeurs associatives portées par L’Association LEILA:**

L’essentiel des valeurs associatives se résume ainsi :

* humanisme,
* laïcité,
* bientraitance,
* inclusion sociale, scolaire et professionnelle,
* et bien d’autres encore affirmées dans les Déclarations des Droits de l’Homme et de l’Enfant, la Charte des Droits et des Libertés de la Personne accueillie,
* ainsi que les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l’HAS.

A ce jour, l’Association intervient exclusivement dans le champs du handicap.

La diversité des établissements permet la mise en place d’un travail cohérent autour de la fluidité des parcours des personnes accompagnées.

**Le Conseil d’Administration de l’Association est composé de représentants :**

* du Conseil Municipal de Stains,
* des familles
* et diverses personnalités.

**L'Association a pour buts :**

* De venir en aide aux familles de personnes en situation de handicap,
* De proposer des méthodes éducatives, pédagogiques et thérapeutiques appropriées, pour l’accompagnement et la prise en charge des personnes atteintes de déficience intellectuelle et *I* ou psychique.
* De favoriser l’inclusion scolaire et / ou professionnelle des personnes accompagnées,
* D’assurer leur inclusion sociale dans tous les secteurs de la vie ou ils seront appelés à exercer une activité professionnelle et extra professionnelle,
* D'étudier et perfectionner tout ce qui peut avoir trait à cet accompagnement ou prise en charge et à cette inclusion,
* De permettre l'hébergement d'adultes en situation de handicap,
* D'accueillir en externat des enfants et des adolescents en situation de handicap,
* De gérer les Etablissements ou Services agrées par les autorités de tarification.